



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 décembre 2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	19
QUORUM	10
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
3 décembre 2024	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
20/12/2024	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
et publication du	
10 DEC. 2024	
10 DEC. 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-quatre, le **neuf décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE  
Didier DUPIN donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Christian LAREURE  
Patrick PORNET donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Fabienne STALARS

**Secrétaire de séance :** Fabienne STALARS

**OBJET : 2024-059 : Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2025**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2025.

En effet, il s'agit d'obtenir une subvention pour les travaux qui seront réalisés en 2025 sur la voirie communale. Ces travaux consistent en la réfection d'une voie dégradée (Route de Chogne), pour un montant prévisionnel de 95 210 euros H.T. (114 252 euros T.T.C).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20241209-2024-059-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024  
Publication : 10/12/2024

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le Département de la Loire pour obtenir une subvention au taux maximal au titre du programme voirie 2025.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1323 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 10 décembre 2024**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS